

LA CHARTE DE LA CIVILITÉ

Version 1.0

**Un cadre des invariants civils et économiques
pour l'ère Automatisée**

LA FONDATION CIVILE

Publié : 1er février 2026

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Pilier Un: Liberté d'expression	5
Pilier Deux: Autonomie corporelle et dignité humaine	6
Pilier Trois: Souveraineté des données et soi numérique	8
Pilier Quatre: Autonomie économique et droits de propriété	9
Pilier Cinq: Infrastructures civiles	10
Pilier Six: Le Dividende des Citoyens	11
Déclaration de clôture	18

LA CHARTE DE LA CIVILITÉ 1.0

Préambule

Les sociétés humaines ont toujours dépendu de systèmes de coordination qui façonnent les actions individuelles en résultats collectifs. Dans les petites communautés, cette coordination s'est développée par la parenté, l'obligation mutuelle et le partage des ressources. À mesure que la population augmentait, ces premières formes se sont développées en marchés, lois, institutions et systèmes monétaires. À chaque époque, les cadres par lesquels les gens s'organisaient définissaient les limites de la stabilité, de la coopération et de l'épanouissement humain.

L'humanité aborde désormais une transition sans précédent historique. Les avancées en automatisation et en intelligence artificielle coupent le lien historique entre le travail, la production et la survie. À mesure que la capacité productive devient de plus en plus indépendante de l'effort humain, les hypothèses héritées de l'ère industrielle ne tiennent plus. Cette transformation a un potentiel extraordinaire, mais elle introduit aussi des risques profonds si les sociétés ne parviennent pas à adopter les fondements civiques et éthiques qui soutiennent l'ordre social.

La Charte de la civilité établit un cadre pour aider les sociétés à maintenir la cohérence et la stabilité à une époque

automatisée. Ses principes sont minimes, donc ils peuvent être universels, et explicites afin de servir de guide fiable pour la gouvernance à travers les cultures et les systèmes politiques. Ces engagements clarifient les conditions dans lesquelles les individus peuvent rester autonomes, sûrs et capables de participer de manière significative à la vie publique.

Lorsque de telles bases sont maintenues, les sociétés restent résilientes, inclusives et capables de diriger le progrès technologique vers un bénéfice partagé. Là où elles sont négligées, l'érosion de la confiance, de l'agence et de la cohésion civique crée des conditions où l'inégalité s'approfondit et les institutions faiblissent.

Les piliers suivants exposent la structure civique essentielle nécessaire à un monde post-pénurie humain et prospère.

PILIER UN: Liberté d'expression

Toute personne détient le droit illimité de parler, publier, créer, questionner, critiquer, dissenter, satire, enquêter et protester sans crainte de punition. La société civile dépend de la capacité des individus à échanger des idées ouvertement et à examiner les institutions qui les gouvernent. Cette liberté n'est pas subordonnée à la préférence politique, à la commodité administrative ou à la mode culturelle. C'est la condition préalable à toute vie intellectuelle et civique.

La liberté d'expression protège bien plus que l'expression des points de vue individuels. Elle préserve les processus institutionnels et culturels par lesquels les sociétés testent les hypothèses, corrigent les erreurs et affinent la gouvernance publique. Sans cette liberté, le pouvoir devient à l'abri de toute surveillance, le savoir stagne, et les communautés perdent la capacité de s'adapter à l'évolution des réalités. L'expression garantit que les idées s'affrontent par la raison et la persuasion plutôt que par la coercition ou la force.

Une société qui restreint le dialogue ouvert limite son propre potentiel. La liberté de penser et de s'exprimer permet aux individus de participer pleinement à la vie civique, de tenir l'autorité responsable et de contribuer à l'amélioration continue de l'ordre social. C'est la première protection de l'individu, et le fondement sur lequel reposent tous les autres principes civiques.

PILIER DEUX: Autonomie corporelle, dignité humaine et limites du pouvoir de l'État

Chaque personne est l'autorité exclusive sur son propre corps. Les décisions médicales, y compris l'acceptation ou le refus de toute procédure, relèvent entièrement de l'individu. Ce principe s'étend à toutes les questions de souveraineté personnelle. Une société civilisée doit s'efforcer de cultiver les conditions dans lesquelles les individus sont soutenus dans la prise de décisions qui préservent leur santé et leur bien-être, mais de telles normes ne doivent jamais être appliquées par la coercition. Chaque personne conserve le droit de déterminer ce qui entre dans son corps et ce qui ne le fait pas. Aucun gouvernement ne peut revendiquer la propriété du soi physique.

Chaque individu a également la liberté de se déplacer, de voyager et de s'associer sans interférence. La capacité d'entrer dans les espaces publics, de se relocaliser dans le pays et de maintenir des liens sociaux est une extension naturelle de l'autonomie corporelle. Ces libertés ne peuvent être limitées que par la procédure régulière et jamais par la discréption administrative ou la préférence politique.

Lorsque l'État constraint une personne, elle ne peut limiter ses déplacements que par procédure régulière et uniquement pour la sécurité publique ou la réhabilitation. Une telle retenue ne doit jamais diminuer leur humanité. La détention ne doit jamais servir de mécanisme de profit, de coercition ou de dégradation. La privation de liberté est une punition en soi. Les personnes

détenues doivent conserver le droit à des conditions de vie humaines, à l'accès à l'éducation, aux opportunités de développement personnel, aux soins médicaux et à un traitement équitable. Nul ne peut être soumis à une intervention médicale involontaire, à des punitions physiques, au travail forcé ou à toute pratique destinée à infliger souffrance ou à diminuer la dignité humaine. Ceux qui choisissent de travailler en confinement doivent être indemnisés équitablement.

Une société civilisée maintient sa dignité même lorsqu'elle administre la justice. L'autorité de l'État sur l'organisme doit rester strictement limitée, transparente et responsable. La préservation de l'autonomie corporelle, y compris les libertés de mouvement et d'association, marque la frontière entre gouvernance et domination et est essentielle à toute société qui se prétend libre.

PILIER TROIS: Souveraineté des données et vie privée du soi numérique

Les individus doivent conserver la pleine souveraineté sur les informations qu'ils génèrent. Les données personnelles ne peuvent être collectées, stockées, analysées ou transférées sans consentement explicite ou par voie de procédure régulière. Les données personnelles constituent une extension de l'esprit et de l'identité humaines. La surveillance de masse, le suivi prédictif, l'extraction biométrique et la conservation illimitée des informations personnelles sont incompatibles avec une société libre.

L'autonomie numérique exige que les individus sachent qui accède à leurs données, dans quel but et sous quelle autorité. Toute institution traitant des informations personnelles doit fonctionner de manière transparente, avec des limitations claires quant à la portée, la durée et l'utilisation permise. La surveillance est essentielle, et les violations doivent être soumises à un recours efficace. La vie privée du soi numérique est indissociable de celle de la pensée, de l'association et de l'expression. Une société qui respecte ses citoyens doit veiller à ce que leur vie informationnelle reste protégée contre l'intrusion arbitraire et les abus technologiques.

PILIER QUATRE: Autonomie économique, droits de propriété et protection contre la coercition financière

Chaque individu a le droit de posséder, d'utiliser et de transférer des biens. Aucun État, société ou institution ne peut saisir des biens sans procédure judiciaire régulière fondée sur des preuves claires et une surveillance responsable. La participation économique doit rester accessible, non discriminatoire et à l'abri des représailles politiques ou administratives.

Nul ne peut voir ses comptes gelés, ses actifs bloqués ou ses transactions restreignires sans une décision légale. Les pénalités financières doivent être proportionnées, transparentes et soumises à examen. Les amendes excessives, les pratiques financières exploitantes et les structures de dette punitives érodent la souveraineté personnelle et sapent la stabilité économique.

La vie financière d'un individu doit rester hors de portée du pouvoir arbitraire. La propriété sécurisée et un accès fiable à ses ressources sont des conditions préalables à la confiance, à l'investissement et à la coopération sociale. Un système d'échange fonctionnel repose sur l'assurance que les citoyens peuvent effectuer des transactions sans crainte de confiscation, d'obstruction ou de coercition.

PILIER CINQ: Infrastructures civiles universelles pour la survie et l'épanouissement

Chaque personne a droit à l'infrastructure civique nécessaire à la santé, à l'éducation, à la stabilité et à une participation significative à la vie publique. Cela inclut l'accès à de l'eau potable, à une alimentation adéquate, aux soins médicaux, aux services de santé mentale, à un logement sécurisé, à une énergie fiable et à une connectivité numérique. La civilisation est soutenue non seulement par des lois et des institutions, mais aussi par les structures partagées qui permettent aux individus de mener une vie stable et pleine de sens. Ce ne sont pas des priviléges accordés par la prospérité, mais les conditions minimales requises pour qu'une société se considère comme civilisée.

De telles dispositions ne sont pas de la charité. Ce sont des garanties structurelles qui protègent les individus contre la privation et permettent une pleine participation à la vie économique et civique. Lorsque les besoins fondamentaux des citoyens sont sécurisés, les conditions de créativité, d'entreprise et de coopération peuvent émerger. Une société qui retient ces éléments essentiels sape non seulement la dignité individuelle mais aussi le développement collectif. Le but de l'infrastructure civile est d'établir un plancher sous lequel personne ne peut tomber. Cela garantit que la survie ne dépend pas des circonstances, et que l'opportunité ne soit pas réservée aux seuls privilégiés. Une base stable pour chaque individu renforce l'ensemble du tissu d'une société civile.

LE SIXIÈME PILIER: LE DIVIDENDE DES CITOYENS

I. Surplus, agriculture et naissance de l'argent

Les sociétés humaines ont commencé comme de petits groupes dont les échanges étaient régis par la réciprocité, la réputation et le partage immédiat des ressources rares. Avec l'essor de l'agriculture, les communautés ont produit pour la première fois des surplus stables. Ces surplus créaient des obligations qui ne pouvaient plus être résolues par troc direct ou mémoire uniquement.

À mesure que le grain stocké s'accumulait et que les réseaux de coopération s'étendaient, les sociétés primitives nécessitaient un mécanisme neutre pour suivre les engagements à travers la distance et le temps. Les unités de compte n'apparaissent pas comme symboles de richesse privée, mais comme instruments pour coordonner la contribution, le surplus et l'obligation différée au sein des établissements en croissance.

L'argent s'est développé comme une technologie civique. Elle servait de système impartial pour enregistrer la valeur, stabiliser l'échange et permettre une coopération complexe au sein d'une société de plus en plus interdépendante.

II. Travail, rareté et économie classique

Une fois que les surplus agricoles ont stabilisé la vie quotidienne, la main-d'œuvre est devenue la principale ressource rare. Des villages agricoles aux domaines féodaux et, plus tard,

aux villes industrielles, la valeur économique était ancrée dans les heures limitées que chacun pouvait consacrer à façonner le monde matériel. Les salaires devinrent une expression universelle de la rareté du temps, et l'or apparut comme une unité de compte durable et portable permettant aux communautés éloignées d'échanger leur travail et leurs biens.

L'or apportait stabilité, mais sa rigidité le rendait limitant pour les sociétés en développement. Les pénuries provoquaient de la déflation, les pièces coupées sapaien la confiance, et l'offre ne pouvait pas s'étendre lorsque les populations augmentaient ou lorsque des circonstances atténuantes exigeaient des liquidités supplémentaires. Les billets papier sont apparus sous forme de certificats échangeables contre de l'or, et la banque à réserve fractionnaire a élargi la base monétaire pour soutenir une activité économique plus complexe.

En 1971, l'étaalon-or a été complètement abandonné. Cela a inauguré un monde où l'offre monétaire ne dépendait plus du métal, mais du jugement institutionnel et de la capacité des systèmes financiers à gérer le crédit, le risque et la coordination économique.

III. La monnaie fiduciaire et l'époque de la dette

Avec la fin de l'étaalon-or, l'ère moderne du fiat a commencé, dans laquelle de la nouvelle monnaie n'était pas créée en extrayant une matière première de la terre, mais en émettant de la dette. Les banques élargissent la masse monétaire en accordant des prêts garantis, et les passifs qu'elles engendrent

deviennent la monnaie qui circule dans toute l'économie. Pour la plupart des gens, la seule garantie disponible est leur travail, ce qui fait des salaires la principale porte d'entrée par laquelle l'argent entre dans la vie publique.

La monnaie fiduciaire a supprimé les contraintes physiques de l'or, mais a introduit une dépendance structurelle plus profonde. Le système nécessitait désormais un emprunt continu, soutenu par l'emploi, pour générer de nouveaux fonds. À mesure que la finance mondiale devenait de plus en plus endettée, les cycles économiques se sont intensifiés, culminant avec la crise financière de 2008, lorsque des défauts de paiement généralisés ont révélé la vulnérabilité de l'architecture financière fondée sur la création de crédit. La récession a révélé non seulement un échec institutionnel, mais aussi la limite inhérente d'un cadre dans lequel l'argent existe sous forme de dette et dépend de la garantie perpétuelle du travail humain.

IV. Rareté numérique

À la suite de la crise de 2008, une nouvelle expérience monétaire a émergé sous la forme d'une rareté numérique décentralisée. Le Bitcoin a démontré qu'une monnaie pouvait être émise de manière transparente, algorithmique, et sans recours à une autorité centrale ou à des réserves physiques. Il a abordé le problème de la discipline financière avec une clarté exceptionnelle, offrant un calendrier d'approvisionnement prévisible et incorruptible. Pourtant, en abordant la question de l'émission, cela a mis en lumière un défi structurel plus profond. Les économies modernes nécessitent non seulement un approvisionnement stable en monnaie, mais aussi un mécanisme

cohérent par lequel la valeur nouvellement créée circule parmi la population.

La rareté numérique a établi une solution robuste pour l'intégrité de l'approvisionnement, mais elle ne s'étendait pas à la question de la distribution. Son architecture a été conçue spécialement pour l'émission et ne cherchait pas à définir comment la participation économique est maintenue dans un environnement post-travail. Bitcoin offrait une alternative à l'expansion monétaire discrétionnaire, mais il n'a pas, et n'a jamais été destiné à établir, l'infrastructure civique et distributive nécessaire pour maintenir la participation individuelle lorsque le travail n'est plus le principe organisateur de la vie économique. La résolution de ce défi ne réside pas dans la monnaie elle-même, mais dans les fondements institutionnels de la société, où l'émission, la participation et l'agence économique doivent être alignées dans une topologie civile cohérente.

V. L'automatisation et l'effondrement de l'émission basée sur la main-d'œuvre

L'adoption accélérée de l'automatisation et de l'intelligence artificielle dissout les fondations sur lesquelles repose l'émission monétaire fondée sur la dette. Dans le système fiduciaire actuel, la nouvelle monnaie entre en circulation lorsque les ménages et les entreprises empruntent, et ces prêts sont principalement garantis par les attentes de revenus futurs du travail. À mesure que les machines assument des tâches autrefois accomplies par des êtres humains, la rareté de la main-d'œuvre diminue dans de nombreux secteurs, la croissance

des salaires s'affaiblit et la base de garantie qui soutient la création de crédit commence à s'éroder. Le mécanisme même par lequel l'argent entre dans l'économie se resserre même lorsque la capacité productive augmente.

La première conséquence de ce changement est fiscale. À mesure que l'emploi diminue, le revenu imposable se contracte. Les recettes qui soutiennent les services publics et les programmes sociaux diminuent non pas parce que la production diminue, mais parce que les structures juridiques et administratives qui financent l'État restent liées au travail. La deuxième conséquence est financière. Les personnes qui manquent de salaires stables perdent la capacité d'obtenir un crédit et perdent donc l'accès à l'émission monétaire dont dépend le système contemporain. Des segments entiers de la population sont exclus du processus par lequel une nouvelle monnaie est créée.

Le crédit ne disparaît pas, il se concentre. L'emprunt adossé à des actifs se poursuit pour les particuliers et les entreprises disposant d'importantes garanties telles que des terrains, des biens immobiliers ou des portefeuilles financiers. Dans un tel environnement, l'argent est toujours créé, mais il circule dans un segment de plus en plus restreint de la société. Pour ceux qui n'ont pas de garantie, l'émission monétaire cesse effectivement d'exister. Pour ceux qui bénéficient d'une garantie, l'émission reste disponible, mais les incitations qui soutenaient autrefois l'investissement productif s'affaiblissent à mesure que la base de consommateurs plus large perd son pouvoir d'achat, et la liquidité devient de plus en plus difficile à reconstituer.

Cette dynamique produit une forme structurelle de retrait du capital. Lorsque la large base de participants économiques ne peut plus s'engager dans l'échange, les entreprises ont peu de raisons d'étendre leurs activités, de maintenir des actifs à forte intensité de main-d'œuvre ou d'investir dans des activités nécessitant un marché public pour rester viables. Les détenteurs d'actifs deviennent de plus en plus enclins à consolider leur patrimoine sous des formes imposant des coûts d'exploitation minimes. Ils réduisent l'exposition à des entreprises qui dépendent d'une demande large des consommateurs. Les actifs productifs qui servaient autrefois le public cessent d'être financièrement soutenables. L'allocation du capital passe de l'expansion à la préservation.

À mesure que la main-d'œuvre diminue, la base budgétaire se contracte, le crédit des ménages s'effondre, la demande des consommateurs s'affaiblit et l'investissement productif perd son but. Le système approche d'une limite structurelle. Si la monnaie est créée par la dette, et si la dette est garantie par le travail, alors la capacité du système à générer de la nouvelle monnaie diminue proportionnellement, car le travail perd son rôle de principale source de garantie.

VI. Émission souveraine et dividende des citoyens

Pour maintenir la continuité économique dans un monde post-travail, l'émission monétaire doit passer de la monnaie de la dette à la monnaie publique, ancrant la création non pas dans le crédit mais dans le citoyen. Une société moderne doit

reconnaître son peuple comme le principal lieu de création de valeur, car l'agentie, le jugement, la coopération et la culture humains restent fondamentaux même lorsque le travail physique ne l'est pas. Le Dividende des Citoyens est le mécanisme souverain par lequel la seigneurie est restituée au public, garantissant que la nouvelle monnaie entre en circulation par les mains de ceux qui constituent la base économique. En émettant directement de la monnaie aux particuliers, l'État rétablit le flux monétaire sans taxer la productivité déplacée et sans contraindre les ménages à dépendre du crédit privé.

Une économie post-travail nécessite un moyen stable et prévisible permettant de maintenir la participation comme les contrats traditionnels de délivrance basés sur les salaires. Le Dividende des citoyens assure cette continuité en établissant un plancher monétaire permettant aux individus de s'engager dans des échanges indépendamment des changements dans les structures d'emploi. Ce canal garantit que la participation ne dépend pas de l'accès à des garanties ou à des marchés du travail qui ne peuvent plus servir de portes universelles vers la vie économique. À mesure que la capacité productive s'étend grâce à l'automatisation, la relation entre le flux monétaire et les biens disponibles évolue, et les pressions inflationnistes proviennent moins du revenu des ménages que des goulets d'étranglement dans l'offre. Un cadre d'émission cohérent et algorithmique permet aux prix de s'adapter aux conditions réelles plutôt qu'aux fluctuations de l'emploi.

L'introduction de la monnaie publique n'élimine pas le rôle constructif de la création de crédit privé ni des instruments de

la politique monétaire. Elle rééquilibre une architecture devenue de plus en plus dépendante de l'expansion basée sur la dette en garantissant que de nouvelles devises entrent directement en circulation à travers la population. Les institutions financières continuent de gérer les investissements et les risques, soutenues par une base de revenus plus stable qui renforce la résilience des ménages et réduit la volatilité de l'économie dans son ensemble. L'émission souveraine fonctionne parallèlement aux outils fiscaux existants, permettant aux gouvernements de répondre aux circonstances atténuantes par des mesures temporaires tout en maintenant une cohérence monétaire à long terme.

La gouvernance de l'émission souveraine doit rester transparente, responsable et à l'abri des incitations à court terme. Un cadre cohérent préserve l'indépendance des institutions financières tout en affirmant le fondement civique sur lequel repose l'argent public. En établissant le citoyen comme l'ancre permanente de la création monétaire, une société aligne son système économique avec les réalités structurelles de l'automatisation et du changement démographique à long terme. À mesure que la dépendance à la dette monétaire diminue, les marchés, institutions et entreprises continuent de fonctionner comme ils l'ont toujours fait, attirant la demande d'une population dont l'accès à la monnaie est assuré par la conception plutôt que par l'emploi. Dans une économie post-travail, l'agence humaine devient la base organisatrice de la valeur, et le Dividende des citoyens affirme que chaque individu occupe un rôle économique permanent et reconnu au sein de l'ordre civique.

Déclaration de clôture

La Charte de la civilité établit les conditions fondamentales nécessaires à la liberté humaine et à la stabilité sociale à une époque où les systèmes automatisés façonnent de plus en plus la vie économique et civique. Elle énonce les engagements minimums permettant aux individus de rester autonomes, informés, dignes et capables de participer de manière significative à la vie publique, et affirme que tout exercice d'autorité publique doit être limité par une procédure régulière transparente et impartiale. Ces principes peuvent être adoptés par des nations, des régions, des institutions ou des communautés. Lorsque ces engagements sont respectés, les individus sont protégés non seulement par leurs droits, mais aussi par l'équité des procédures qui les régissent.

Une société maintient sa civilité lorsque son peuple possède la sécurité, l'accès à l'information, les moyens d'agir sans contrainte, et la capacité d'échanger, d'apprendre, de créer et de prospérer. La transition vers un monde automatisé n'est pas seulement technologique. Elle doit aussi être civique, éthique et humaine. La Charte de la civilité est présentée comme un guide pour naviguer cette transition avec clarté et intégrité.